

Contrat de Mandat de Recherche

CONTRAT DE COURTAGE

Entre : LA CONCIERGERIE AUTOMOBILE DE LA SARTHE , dont le numéro de SIRET est 82049100900016, dont le siège social est situé au Cruchet à Ruillé en Champagne 72240, représentée par Monsieur LE BOULANGER Erwann ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « le courtier », d'une part, et

..... ,

représentée par

Ci-après dénommé(e) « le donneur d'ordres », d'autre part.

Article 1

- Objet

Le présent contrat est un contrat de courtage ayant pour objet la recherche de voitures au regard des critères énoncés par le donneur d'ordres et la mise en relation entre ce donneur d'ordres et des propriétaires de véhicules (concessionnaire s, garages, particuliers...) aux fins de conclure un contrat de vente.

Article 2

- Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre mois à compter de la fin du délai de rétractation si le donneur d'ordre n'y renonce pas ou à compter de la date du présent contrat si le donneur d'ordre y renonce. Le contrat ne peut être rompu par anticipation sauf faute commise par l'une ou l'autre des parties.

Article 3

- Offres

La société Conciergerie Automobile de la Sarthe propose au donneur d'ordres 3 packs et des options de livraison et de garantie (détails en annexe 3) :

Pack 1 : achat France 900 € ttc Accompagnement, Inspection, Garantie 6 mois .

Pack 2 : achat étrangers 1590€ € ttc Accompagnement, Inspection, Garantie 6 mois classic, Immatriculation, livraison standard 500 KM (au delà sur devis).

Pack 3 Confort étrangers 80000 € ttc 4% de la valeur du véhicule livré à domicile. Accompagnement, Inspection, Garantie 6 mois prestige, Immatriculation, livraison standard 500 KM (au delà sur devis).

Les frais liés à la livraison pack 1,2,3 à plus de 500 km du lieu de vente sont facturés en sus au client (hôtel, repas, carburant, sous-traitant chauffeur convoyeur ou pour le transport sur camion selon les cas...) sur présentation des justificatifs. Le courtier n'organisera la livraison qu'une fois que le vendeur lui aura confirmé le paiement de la voiture.

Article 4

– Description du véhicule recherché : Le courtier soumet au donneur d'ordres une fiche technique (annexe 1) que celui-ci complète afin de déterminer le véhicule recherché.

Article 5

- Commission

- Obligations du donneur d'ordres : La commission, payée par le donneur d'ordres, sera acquise au courtier au jour de la conclusion du contrat de vente par les parties qu'il aura rapprochées.

La commission sera également due si le donneur d'ordres refuse de conclure le contrat de vente, bien que le courtier lui ait présenté un cocontractant prêt à conclure aux conditions du présent contrat et de l'annexe décrivant le véhicule recherché.

Le donneur d'ordres restera également redevable des frais de gardiennage que pourrait facturer le vendeur pour le délai courant entre la cession et le jour du retrait effectif de la voiture.

Si le paiement total n'est pas effectué auprès du courtier au bout d'un délai de 3 mois après livraison du véhicule, des frais supplémentaires peuvent s'ajouter au montant de la facture total.

Article 6

– Acompte et règlement de la commission, des options et des frais

La commission est versée en une fois par le client à la livraison ou à la signature du bon de commande si récupération du véhicule par le donneur d'ordres. Une avance sur les frais relatifs à la livraison sera donc demandée dans le cadre des différents packs si il y a demande.

Article 7

- Obligations du courtier – Exclusions de responsabilité

Le courtier a pour obligation principale d'effectuer toutes démarches nécessaires, de faire tout ce qui est utile pour permettre la réalisation du contrat de vente entre les parties.

Il restera responsable de ses fautes lourdes, mais ne pourra être tenu responsable, ni de la non-conclusion du contrat de vente, ni de l'inexécution par l'une des parties de ses obligations, ni des dommages survenus par suite de circonstances indépendantes de son intervention.

Dans ces cas, la rémunération sera due au courtier.

Le courtier est un intermédiaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour tout vice caché, problème mécanique, défaut esthétique, manquement dans la préparation technique... que seul le vendeur du véhicule, qu'il soit professionnel ou particulier, et cocontractant du donneur d'ordres, assume.

Le courtier ne pourra être mis en cause. Il n'est tenu d'aucune garantie.

Le courtier ne sera en aucun cas propriétaire de la voiture et aucun fonds liés à la cession ne transitera par lui.

Le courtier devra assurer la livraison au donneur d'ordres à la date prévue. En cas de force majeure empêchant la livraison à la date prévue, celle-ci sera reportée à une date où l'événement de force majeure aura disparu sans que le donneur d'ordres puisse exiger une quelconque indemnité.

Le courtier ne pourra être tenu pour responsable des délais d'obtention de la carte grise.

Article 8

- Clause d'exclusivité

Pendant la durée du présent contrat, le donneur d'ordres ne pourra avoir recours sur la France entière à aucun autre courtier que LE BOULANGER Erwann.

Le donneur d'ordres s'engage à verser au courtier le montant de la commission convenue s'il devait acquérir une voiture, qui n'était pas celle présentée par le courtier, auprès de tout autre vendeur professionnel ou particulier.

Article 9

- Rétractation

Dans le cadre d'une vente à distance, le donneur d'ordres, particulier, dispose, conformément à la loi, d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de Le boulanger Erwann et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du donneur d'ordres, avant la fin du délai de rétractation (annexe 2).

Le droit de rétractation peut être exercé, à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint (1ère partie de l'annexe 2) ou par l'intermédiaire de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé par LRAR au Le Cruchet, à 72240 Ruillé en champagne. (adresse siège de la société) ou par mail à l'adresse erwann72240@outlook.com.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, les sommes versées par le donneur d'ordres lui seront remboursées dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par Le Boulanger Erwann, de la notification de la rétractation.

Le donneur d'ordres, qui souhaite que la prestation débute immédiatement, peut renoncer au délai de rétractation en remplissant la seconde partie du formulaire (annexe 2) et en informant le prestataire par tout moyen (mail par exemple).

Article 10

- Résiliation

Le présent contrat sera réputé résilié à une fois la voiture et le certificat d'immatriculation (définitif) remis au donneur d'ordres soit par le vendeur soit par le courtier. Toutefois, tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes du présent contrat, pourra entraîner la résiliation de plein droit du présent contrat, huit jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 11

- Terme du contrat-Procès-verbal

Au terme de l'exécution de la mission du courtier, le donneur d'ordres s'engage à lui donner quitus de la bonne réception de la voiture et du certificat d'immatriculation.

Le donneur d'ordres s'engage à payer le solde de la commission et des frais qui resteraient dus. Ce n'est qu'après complet paiement que le courtier se dessaisira de son entier dossier entre les mains du donneur d'ordres (contrat de cession, certificat d'immatriculation...) et de la voiture en cas de livraison.

Article 12

- Clause de secret professionnel et de non-concurrence

Le courtier s'engage formellement à ne divulguer aucune information ou document dont il aura eu connaissance à l'occasion de l'exercice de sa tâche et se déclare, en conséquence, lié par le secret professionnel le plus absolu.

Article 13

- Règlement amiable

- Conciliation En cas de litige, les parties s'engagent à négocier de bonne foi en vue de parvenir à une transaction.

En cas d'échec ou d'absence de transaction au bout d'un délai d'un mois, le donneur d'ordres peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple).

Article 14

- Litiges

Les parties conviennent que le présent contrat, ainsi que les litiges qui viendraient à les opposer, sera jugé conformément à la loi française.

Fait à Ruillé en champagne Le

En deux exemplaires M.Le Boulanger Erwann

Signature

Du donneur d'ordres Signature du courtier (précédée de la mention lu et approuvé)

Annexe 1

Fiche Technique de la recherche

Description du véhicule recherché

Afin de permettre au courtier de procéder aux recherches utiles, le donneur d'ordres est invité à compléter le présent descriptif. Il lui est possible de mentionner plusieurs choix afin de maximiser les chances de succès de la recherche.

Marque(s)*

Modèle(s)/ finition*

Année(s)*

Kilométrage max*

Carburant(s)*

Boite de vitesse (manuelle/automatique)*

Couleur carrosserie*

Prix max véhicule (hors carte grise/malus)

Lieu de la livraison

Concernant l'intérieur du véhicule

Couleur.....

Matériaux (cuir, tissu, alcantara, bois, carbone, etc.....)

Options particulières (finition, GPS, toit ouvrant, régulateur, pack hi-fi, sièges chauffants etc...)

.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires :

*informations obligatoires

Annexe 2

Formulaire de rétractation

Le

LRAR

Madame, Monsieur, Je fais suite au contrat de courtage signé le

Par la présente, je vous informe faire usage des dispositions de l'article 9 du contrat et de solliciter la rétractation du contrat.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M.

Signature.

Conciergerie Automobile de la Sarthe

Mr. LE BOULANGER Erwann

Le Cruchet 72240 Ruillé en champagne

A compléter et à retourner si vous souhaitez renoncer au délai de rétractation.

Je soussigné(e) M. ai compris que je pouvais bénéficier d'un délai de rétractation de 14 jours mais renonce expressément à celui-ci dans la mesure où je souhaite que la prestation débute dans les plus brefs délais.

M.

Signature

Annexe 3

Packs 1/ Pack 2 / Pack3 sont garantie 3 mois classic :

Pack 1 : FRANCE – 900 € TTC

Conseil sur le choix du modèle, de la motorisation, du financement et de la fiscalité Recherche des meilleures offres du marché

Inspection et Vérification de l'historique puis de l'état du véhicule avec essai routier.

Transmission des photos précises du véhicule ainsi que l'historique.

Négociation du prix de vente du véhicule et estimation des frais annexes de remise en état.

Assistance à l'acquisition et au paiement du véhicule

Pack 2 : Etrangers – 1590 € TTC

Conseil sur le choix du modèle, de la motorisation et du financement, Garantie 3 mois minimum par le vendeur pro (si particulier voir nos options de garantie).

Recherche des meilleures offres du marché dans la zone prédéfinie.

Vérification du sérieux du vendeur et de son entreprise.

Verification de l'historique et de l'état du véhicule.

Transmission des photos précises du véhicule ainsi que l'historique.

Négociation du prix de vente du véhicule et des frais annexes de remise en état.

Étude de la proposition de reprise selon possibilité et type de financement.

Démarche d'obtention du C.O.C si nécessaire (tarif non compris dans la formule, dépend du constructeur).

Assistance au paiement du véhicule (facture justificatif et tva).

Assistance administrative enregistrement première immatriculation WW puis immatriculation définitive.

Livraison 500 km du point de départ (au delà sur devis).

Pack 3 : Étranger à partir de 80000€ TTC 4% du prix du véhicule (hors carte grise et malus).

Conseil sur le choix du modèle, de la motorisation et du financement,

Garantie 3 mois minimum par le vendeur pro (si particulier voir nos options de garantie).

Vérification de l'historique et de l'état du véhicule.

Transmission des photos précises du véhicule ainsi que l'historique.

Négociation du prix de vente du véhicule et des frais annexes.

Négociation d'une révision ou autres consommable ou/ et d'Esthétiques.

Assistance au paiement du véhicule (facture justificatif et tva).

Démarche d'obtention du C.O.C si nécessaire (tarif non compris dans la formule, dépend du constructeur).

Obtention du certificat provisoire d'immatriculation dit WW achat et pose des plaques WW puis immatriculation définitive.

Livraison à domicile par chauffeur pro 500 km du point de départ : (lavage avant livraison, présentation, mise en main; carburant 150 KM autonomie).

Options Garanties Mécanique : Acheter et partir l'esprit tranquille avec notre assurance garantie mécanique prestige

Date de dernière mise à jour : 20/10/2020